

Mandat exclusif signé par 1 héritier sur 3 : quels engagements

Par **weneb**, le **23/08/2015** à **16:50**

Bonjour à tous,

Je souhaite acheter une maison que j'ai visité grâce à un agent immobilier disposant d'un mandat exclusif.

J'ai signé un bon de visite et une proposition d'achat.

Aujourd'hui j'apprends que l'agent ne dispose que de la signature d'un héritier sur 3 et que les 3 héritiers ne souhaitent plus passer par une agence pour vendre.

Est-ce que je peux contacter les propriétaires et acheter en direct sans problème?

Suis-je engagé envers l'agence par mon bon de visite et ma proposition?

Les vendeurs (ou au moins celui qui a signé le mandat exclusif) sont ils engagés à ne pas vendre en direct?

Merci d'avance pour votre temps et bonne fin de week-end à tous!

Par **janus2fr**, le **24/08/2015** à **08:34**

Bonjour,

Pour être valable, le mandat devait être signé de tous les propriétaires (sauf si celui qui a signé avait procuration des autres). Si ce n'est pas le cas, il n'y avait tout simplement pas de mandat.